

Procès-verbal d'examen Supérieur professionnel¹

No ID

No cand.

Travail final AFP

Candidat¹ :

Entreprise formatrice :

Supérieur professionnel :

Date :

Du

au

Expert principal :

Déroulement	Date	Visa
Le candidat a pris connaissance des critères d'évaluation		
Le supérieur professionnel a conclu l'évaluation		

Attention : Après le commencement de l'évaluation, le procès-verbal ne peut plus être divulgué au candidat.

Qualité assurée par les experts principaux :

L'expert principal examine l'exactitude formelle et la plausibilité de l'évaluation du supérieur professionnel. En cas de divergences, l'expert principal tente d'aboutir à un accord avec le supérieur professionnel.

Désaccord entre le supérieur professionnel et l'expert principal :

En cas d'ajustements infructueux entre l'expert principal et le supérieur professionnel, l'instance d'examen désignée par l'autorité cantonale tranche (chef-expert).

Le procès-verbal d'examen doit être signé après l'évaluation et remis à l'expert principal.

¹ Pour des raisons de lisibilité, le genre masculin englobe le genre féminin.

Schéma d'évaluation		Points Pondération	Pos. Notes Pondération	
Evaluation supérieur professionnel	Pos. 1 Exécution / Résultat du travail		Note arrondie à ½	70 % arrondie au 1/100
	1 Compétences professionnelles (savoir-faire professionnel)			
	1.1 Qualité/bienfacture			
	1.2 Capacité de représentation	50 %		
	1.3 Sécurité au travail/protection de la santé			
	1.4 Rythme de travail/efficience			
	1.5 Résultat final/contrôle qualité			
	2 Compétences méthodologiques (comportement au travail)	30 %		
	2.1 Ordre/soin			
	2.2 Indépendance/méthode de travail			
	3 Compétences sociales et personnelles (comportement personnel)			
	3.1 Politesse	20 %		
	3.2 Implication			
3.3 Fiabilité/ponctualité				
Evaluation experts	Pos. 2 Entretien professionnel		Note arrondie à ½	30 % arrondie au 1/100
	Contenu	75 %		
	Forme	25 %		
Note travail final : Total des Pos. 1 + 2 pondérée				arrondie au 1/10

Introduction

Le présent procès-verbal sert à l'évaluation du candidat dans l'entreprise formatrice. Il contribue ainsi à ce que le candidat soit évalué de manière ciblée pendant toute la durée de réalisation du travail final.

Toutes les évaluations s'écartant du maximum de points doivent être brièvement justifiées. C'est pourquoi il est important de noter ces écarts sous « justifications ». Tous les critères relatifs à chaque position doivent être évalués. Chaque sous-position doit être évaluée au moins une fois pendant la durée du travail final, la sous-position 1.5 « résultat final/contrôle qualité » seulement une fois à la fin du travail.

Critères d'évaluation

Pts	Travail et résultat	Méthode et organisation
10	Très bonne qualité	Professionnel, organisé, sûr
9		
8	Bonne qualité, conforme aux objectifs	Comportement et organisation corrects conforme aux objectifs.
7	Qualité moyenne avec de défauts acceptables	Comportement correct mais avec de légères hésitations.
6	Qualité répondant aux exigences minimales	Comportement répondant aux exigences minimales d'un professionnel sans lacune importante.
5		
4	Mauvaise qualité, défauts importants	Comportement inadapté pour un professionnel, manque de connaissance de la technique de travail, faible, lacunes au niveau organisation et temps d'exécution.
3		
2	Très mauvaise qualité, incomplet	Comportement inacceptable pour un professionnel, très
1	Inutilisable	Comportement inacceptable, technique de travail inutilisable.
0	Pas exécuté	Pas exécuté

Des points intermédiaires comme par exemple un 9 peuvent être attribués mais pas de demi-points.

Exemple d'évaluation

1. Compétences professionnelles (savoir-faire professionnel)	Date	Date	
1.1 Qualité/bienfacture	8.5.	9.5.	
	Points	Points	Total
a) Utilise les matériaux correctement sur le plan technique	4	10	14
b) Effectue les travaux proprement et conformément à la qualité requise	10	10	20
c) Contrôle toujours son propre travail	4	10	14
d) Utilise le savoir et le savoir-faire acquis (à l'école, au CIE, en entreprise)	10	5	15
Total des points de toutes les évaluations			63
Nombre d'évaluations			8
* Moyenne (au 1/10 des points) à introduire dans le tableau p.14			Ø Total des points *
			7.9

Justifications									
c)	pas de contrôle partiel des pièces = partie latérale trop longue de 5mm (8.5.)								
a)	mise en œuvre du dispositif de protection pour la toupie (8.5.)								
d)	chronologie des étapes pas respectée selon l'apprentissage au CIE (9.5.)								

1. Compétences professionnelles (savoir-faire professionnel)	Date	Date	
1.1 Qualité/bienfacture			
	Points	Points	Total
	a) Utilise les matériaux correctement sur le plan technique		
	b) Effectue les travaux proprement et conformément à la qualité requise		
	c) Contrôle toujours son propre travail		
d) Utilise le savoir et le savoir-faire acquis (à l'école, au CIE, en entreprise)			
Total des points de toutes les évaluations			
Nombre d'évaluations			
Ø Total points*			

1. Compétences professionnelles (savoir-faire professionnel)	Date	Date	
1.2 Capacité de représentation			
	Points	Points	Total
	a) Comprend les plans d'ouvrage ainsi que les documents de production et les met en œuvre de manière correcte		
b) Élabore le déroulement complet des travaux et le suit			
Total des points de toutes les évaluations			
Nombre d'évaluations			
Ø Total des points*			

* Moyenne (au 1/10 des points) à introduire dans le tableau p.14

1. Compétences professionnelles (savoir-faire professionnel)	Date	Date		
1.3 Sécurité au travail/protection de la santé				
	Points	Points	Total	
	a) Applique correctement les règles de sécurité aux machines stationnaires et petites machines			
	b) Utilise correctement les équipements de protection individuelle			
	c) Travaille en toute sécurité (fixation des pièces, utilisation d'outils à main, montage etc.) et en restant concentré			
	d) Ne met pas en danger des tiers			
Total des points de toutes les évaluations				
Nombre d'évaluations				
Ø Total des points*				

1. Compétences professionnelles (savoir-faire professionnel)	Date	Date		
1.4 Rythme de travail/Efficience				
	Points	Points	Total	
	a) Exécute les travaux efficacement, de manière précise et rapide			
	b) Respecte le temps fixé par le supérieur professionnel (durée TPI)			
	c) Reste concentré et reste constant dans son travail			
	Total des points de toutes les évaluations			
Nombre d'évaluations				
Ø Total des points*				

* Moyenne (au 1/10 des points) à introduire dans le tableau p.14

2. Compétences méthodologiques (comportement au travail)	Date	Date	
2.1 Ordre/Soin			
	Points	Points	Total
a) Utilise soigneusement les outils et les machines			
b) Gère soigneusement le matériel (maniement, économie, répartition)			
c) Laisse les machines et sa place de travail propres			
d) Maintient ses outils propres et aiguisés			
e) Elimine les déchets de manière respectueuse de l'environnement selon les normes de l'entreprise			
Total des points de toutes les évaluations			
Nombre d'évaluations			
Ø Total des points*			

2. Compétences méthodologiques (comportement au travail)	Date	Date	
2.2 Indépendance/méthode de travail			
	Points	Points	Total
a) Procède avec logique (IPDRCE) et exécute les mandats/tâches de manière réfléchie			
b) Exécute des travaux de manière autonome et remarque quand il peut décider lui-même et quand il doit poser des questions			
c) A besoin de peu d'aide de la part de ses supérieurs ou collègues			
Total des points de toutes les évaluations			
Nombre d'évaluations			
Ø Total des points*			

* Moyenne (au 1/10 des points) à introduire dans le tableau p.14.

3. Compétences sociales et personnelles (comportement personnel)	Date	Date	
3.1 Politesse			
	Points	Points	Total
a) Se présente correctement			
b) Malgré la situation d'examen, se montre coopératif et prête attention aux membres de l'équipe			
c) Reste calme et réfléchi			
Total des points de toutes les évaluations			
Nombre d'évaluations			
Ø Total des points*			

3. Compétences sociales et personnelles (comportement personnel)	Date	Date	
3.2 Implication			
	Points	Points	Total
a) Travaille activement à sa tâche, est concentré, ne se laisse pas distraire			
b) Est soucieux d'exécuter sa tâche dans l'intérêt des clients			
Total des points de toutes les évaluations			
Nombre d'évaluations			
Ø Total des points*			

3. Compétences sociales et personnelles (comportement personnel)	Date	Date	
3.3 Fiabilité/ponctualité			
	Points	Points	Total
a) Respecte les règles et les conventions de l'entreprise			
b) Respecte les délais convenus et est ponctuel			
c) Tient chaque jour son journal de travail et documente son travail régulièrement			
Total des points de toutes les évaluations			
Nombre d'évaluations			
Ø Total des points*			

*Moyenne (au 1/10 des points) à introduire dans le tableau p.14

1. Compétences professionnelles (savoir-faire professionnel)	Date
1.5 Résultat final/contrôle qualité	
	Points
a) La qualité correspond aux directives de l'entreprise et au souhait du client	
b) Le travail est exécuté conformément aux dimensions	
c) Les éléments mobiles fonctionnent parfaitement (portes, tiroirs, ferrements, lumières, etc.)	
d) Le journal de travail est conforme à la vérité, rempli de manière compréhensible et signé	
Total des points de toutes les évaluations	
Nombre d'évaluations*	4
Ø Total des points**	

*si aucun élément mobile présent (c), biffer la position et diviser la somme par 3

** Moyenne (au 1/10 des points) à introduire dans le tableau p.14

Réception de l'ouvrage au terme du travail en discussion avec le candidat, les points ne doivent pas être communiqués.

Justifications																			

Report des évaluations par le supérieur professionnel

Les points de chaque sous-position sont à reporter ci-dessous (arrondis au 1/10).

Pos. 1 Exécution/Résultat du travail				
1 Compétences professionnelles (savoir-faire professionnel)	Pts max.	Pts atteints		
1.1 Qualité/bienfacture	10			
1.2 Capacité de représentation	10			
1.3 Sécurité au travail/protection de la santé	10			
1.4. Rythme de travail/efficience	10			Pts pondérés
1.5 Résultat final/contrôle qualité	10			
Total	50		coeff. : x 1 (Pondération 50%)	
2 Compétences méthodologiques (comportement au travail)	Pts max.	Pts atteints		
2.1 Ordre/Soin	10			Pts pondérés
2.2 Indépendance/méthode de travail	10			
Total	20		coeff.: x 1.5 (Pondération 30%)	
3 Compétences sociales et personnelles (comportement personnel)	Pts max.	Pts atteints		
3.1 Politesse	10			Pts pondérés
3.2 Implication	10			
3.3 Fiabilité/ponctualité	10			
Total	30		coeff.: x 0.6667 (Pondération 20%)	
Points totaux				
Points atteints/100*5+1 = note				
Note (arrondie à ½)				

La note déterminée par le supérieur professionnel comprend uniquement Exécution/Résultat du travail. Elle ne doit en aucun cas être communiquée au candidat ou à toute autre personne.

